

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 mars 2024

**Rapporteur :
Monsieur Matthieu
STERVINO**

N° 21

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 26/03/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 26/03/2024 (accusé de réception du 26/03/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions aux associations à caractère social

La commune de Quimper apporte son soutien financier à de nombreuses associations œuvrant sur son territoire pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, à mener des projets, mettre en place de nouvelles actions ou événements.

Les subventions sont proposées après étude des dossiers déposés et étayés par des justificatifs. L'enveloppe globale allouée pour 2024 s'élève à 168 069 € (imputation 420 65748 900).

Madame Yvonne RAINERO étant sortie de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), avoir délibéré (47 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'accorder les subventions suivantes pour un montant de 60 270 €

- *Alcool assistance – La Croix d'or*

L'association a pour objet « de venir en aide aux personnes en difficultés avec l'alcool, par une écoute téléphonique permanente 7/7 jours. Elle apporte un soutien, une écoute et une information spécifique à l'entourage. Elle prévient lors de journées de sensibilisation aux risques de l'alcool en milieu scolaires, universitaires et lors des événements festifs ».

2023 Accord	2024 Montant
500 €	500 €
3 500 €	3 500 €

- ***Bibliothèque sonore***

L'association a pour objet « de mettre à disposition aux personnes empêchées de lire en raison d'un handicap visuel, moteur ou cognitif (troubles "dys-") des livres et revues en audio lecture. Elle permet aux élèves scolarisés en collège ou lycée classique de disposer des livres scolaires étudiés en classe par l'enregistrement des ouvrages de littérature demandés par les enseignants ».

2023 Accord	2024 Montant
4 000 €	4 000 €

- ***Banque Alimentaire***

L'association a pour but de « collecter et distribuer des denrées alimentaires en faveur des personnes les plus démunies (subvention de fonctionnement dans le cadre d'une convention de partenariat).

2023 Accord	2024 Montant
50 270 €	50 270 €

- ***Association des diabétiques du Finistère***

L'association a pour objet « la mise en place des ateliers à destination des diabétiques mais également des personnes risquant de déclencher un diabète (groupes de paroles, éducation physique adaptée, observance du traitement) ».

2022 Accord	2023 Accord	2024 Montant
500 €	Pas de dépôt de demande de subvention	500 €

- ***Ferme de Tobie/ Festi +***

Statuts : « L'association est un centre d'accueil, de réflexion et de ressourcement pour des personnes concernées par le handicap : parents attendant ou ayant un enfant handicapé ; professionnels du handicap ou toute personne désireuse d'approfondir le sens de la vie avec les plus fragiles ». L'association organise du 20 au 23 mars la 5^{ème} édition. du Festi +.

2023 Accord	2024 Montant
1 500 €	1 500 €

2 - d'autoriser madame la maire à signer l'avenant à la convention signée entre la ville de Quimper et la Banque Alimentaire.